

Ecrêtement des Congés annuels



Une décision incompréhensible et antisociale ?

FO a demandé le report de la date butoir d'écèlement des congés annuels au 31 janvier 2020 et la révision de cette date de manière systématique pour les années à venir. Apparemment la réponse serait négative...

Une approche antisociale

Depuis 2011, les congés annuels sont écelés à 10 jours au 31 décembre. EDF SA a reconnu en 2018 et 2017 que l'écèlement au 31 décembre ne permettait pas une juste répartition des congés sur la période des vacances scolaires de Noël à cheval sur deux années.

En 2018, EDF SA indiquait d'ailleurs :

Pour les salariés dans une organisation du temps de travail en heures (Accord de 1999) cette année et « afin de permettre une juste répartition des congés et la continuité d'activité sur cette période, il a été décidé, à titre exceptionnel, de reporter la date de l'écèlement, pour l'ensemble des Directions d'EDF S.A., au 31 janvier 2019 ». Cette mesure exceptionnelle ne concerne pas les cadres au Forfait-Jours.

Alors que la situation est identique pour 2019/2020, des messages managériaux sont portés à notre connaissance : « **La DRH groupe n'a pas reconduit le fait que la date de l'écèlement soit décalée d'un mois, comme les deux années précédentes, mais les modalités restent conformes aux années précédentes.** »

A ce jour, la DRH Groupe n'a toujours pas répondu à notre demande donc nous n'avons pas plus d'explications que cela...

Si ces messages managériaux s'avéraient confirmer une décision de la DRH Groupe, FO s'interroge sur les motivations d'une telle décision.

Cela nous laisserait à penser que dans les bureaux de Wagram certains dirigeants sont bien loin de vos problématiques... Il semblerait que la Direction de la Stratégie (anti ?)sociale soit à la manœuvre... Nous cherchons la stratégie dans cette décision et le



social n'en parlons pas... Est-ce qu'elle consiste à ce que vous exprimiez davantage votre désengagement au niveau d'EDF ???

Prise de congés contrainte

Nos chers dirigeants doivent prendre conscience que celles et ceux qui se retrouvent le 31 décembre avec un stock de congés supérieurs à 10 jours ne le font pas par plaisir.

En effet, année après année, la contrainte est de plus en plus forte, beaucoup d'entre vous se voient refuser des demandes de congés sous divers motifs.

Les principaux sont les raisons de service. A la DPN, par exemple, la programmation des arrêts pour les Visites Décennales ou Partielles a entraîné en 2019 des refus de demandes de congés.

Et en général, ces refus sont la conséquence des baisses drastiques des effectifs. Cela amène tous les métiers à fonctionner à flux tendus notamment pendant les périodes estivales.

Une double peine inacceptable !

FO trouve indigne la volonté de la Direction de réaliser des économies sur votre dos en vous délestant de jours de congés annuels alors qu'elle refuse vos demandes de congés !

Cette décision démontre toute l'attention que l'entreprise et ses dirigeants vous portent !

De plus, le report de cette date ne nous semble pas mettre en péril l'entreprise, contrairement à d'autres décisions de nos dirigeants ou de l'actionnaire principal !

FO appelle les dirigeants d'EDF à raison gardée et réitère sa demande de report de cette date d'écèlement des congés annuels.